



Déclaration d'un incident ou d'un changement d'adresse de livraison

F501

1. Objet du formulaire

À l'aide de ce formulaire, le titulaire de moyens d'identification électronique (carte de la famille CPS et codes confidentiels ou certificat logiciel) ou son mandataire, peut déclarer :

- un incident survenu relatif à ces moyens d'identification électronique ;
- un changement d'adresse à titre individuel, pour l'envoi de la carte et des codes confidentiels (excepté pour les PS gérés par le RPPS ⁽¹⁾).

Sont qualifiés d'incidents les événements suivants : vol, perte, non-réception ou dysfonctionnement des moyens d'identification électronique.

De la même façon, le « Représentant légal » d'une structure signataire du contrat d'adhésion de moyens d'identification électronique (« le Client »), ou ses mandataires, peuvent utiliser ce formulaire pour eux-mêmes ou pour les salariés de la structure.

2. Numéro de contrat d'adhésion

N° Contrat

(Si vous connaissez le numéro de contrat d'adhésion existant, veuillez le mentionner ici.)

3. Identification du Client

Dénomination de la structure

FINESS *voir notice ci-jointe
(uniquement pour les structures prenant en charge des patients/usagers)

ou N° SIRET

Code postal

Commune

4. Identification du demandeur (titulaire, représentant légal ou mandataire)

Civilité

M.

Mme

Nom de famille

Prénom(s)

Numéro de la dernière carte active

Numéro d'identification du demandeur (n° RPPS, n° ADELI, n° étudiant ou n° de matricule)

Téléphone

E-mail professionnel

5. Description de l'évènement

Identification de la personne concernée par l'incident ou le changement d'adresse (si différente du demandeur) :

Civilité	M.	Mme
Nom de famille		
Prénom(s)		
Numéro d'identification du demandeur (n° RPPS, n° ADEL, n° étudiant ou n° de matricule)		
Téléphone		
E-mail professionnel		

Identification de l'incident

Produit concerné	Carte	Codes confidentiels	Certificat logiciel
Type de carte & Numéro de la dernière carte active	CPS	CDE / CPE	CDA / CPA
Type de certificat & Nom de domaine	SSL	SMIME	CONF
Type d'incident	Vol Dysfonctionnement →	Perte	Non réception Carte hors tension Problème de révocation du certificat Certificat ne fonctionne pas Raison inconnue

Changement d'adresse de livraison de la carte


Adresse professionnelle (les cartes CDE/CPE et CDA/CPA et leurs codes sont envoyés à l'adresse du lieu d'exercice)	Adresse personnelle (uniquement pour les CPS, excepté pour les professions gérées par le RPPS ⁽¹⁾)
---	---

Nouvelle adresse de livraison :

Dénomination de la structure			
Mention complémentaire			
Adresse	N°		Type de voie (avenue, rue...)
	Libellé de la voie		
	Code postal		Commune
	Pays		

(1) Les professions actuellement gérées par le Répertoire Partagé des Professionnels de santé de l'Agence du Numérique en Santé (RPPS) sont les suivantes : sage-femme, médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, infirmier. Pour ces professions, l'adresse d'envoi est automatiquement mise à jour à partir des données contenues dans le RPPS. Pour toute modification ces professionnels de santé doivent se rendre au guichet de leur Ordre professionnel.

6. Pièces justificatives à joindre

 Photocopie d'un justificatif d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ou de résident

Je certifie avoir lu et accepté les [conditions générales d'utilisation relatives aux moyens d'identification électronique](#).

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus. Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales et peuvent conduire à la suspension de l'instruction de votre demande ou au retrait des droits dont le bénéfice est demandé.

Date

Nom, prénom et signature du demandeur

Ce formulaire est à envoyer **signé et daté, accompagné du justificatif d'identité du demandeur** à l'adresse e-mail suivante :

monserviceclient.cartes@esante.gouv.fr

Pour toutes questions relatives à ce formulaire, vous pouvez utiliser cette même adresse mail.

Notice explicative relative au FINESS

Cette notice s'adresse aux établissements possédant un numéro FINESS et souhaitant contractualiser avec l'ANS ou remplir un formulaire dans le cadre d'une commande de certificat. La règle qui s'applique en général est d'utiliser le FINESS juridique pour les démarches de commande de moyens d'identification électronique (cartes de la famille « CPx », certificats logiciels). Cependant, selon les différents types d'établissements, cette règle peut varier.

- **Pour les établissements hospitaliers publics / Les centres de dialyse et d'auto-dialyse / Les établissements du secteur médico-social**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS juridique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS juridique**
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS juridique**, il vous suffit de continuer les démarches avec le **FINESS juridique**.
- Si vous avez déjà un **contrat d'adhésion FINESS géographique**, alors vous pouvez soit :
 - Commander un **certificat FINESS géographique** puis recommencer l'ensemble des démarches au moment du renouvellement du certificat pour **passer sur le FINESS Juridique**.
 - Recommencer toute la démarche dès maintenant en souscrivant un nouveau contrat d'adhésion et recommander les certificats avec le **FINESS juridique** et ainsi opter pour **une solution plus pérenne**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.

- **Pour les laboratoires de biologie médicale / Les officines de pharmacie**

Pour les services socles du Ségur comme pour tous les autres projets : en tant que laboratoire de biologie médicale ou officine de pharmacie, vous avez un contrat d'adhésion implicite avec l'ANS, il ne vous reste qu'à commander le ou les certificat(s) avec le numéro **FINESS géographique** (concernant les laboratoires, il s'agit de celui du site principal, valable pour tous les établissements rattachés).

- **Pour les centres de santé / Les maisons de santé / Les établissements hospitaliers du secteur privé non lucratif et les établissements sanitaires à but lucratif**

Si vous souhaitez accéder aux services socles du Ségur (DMP, INSi, ...) :

- Si vous n'avez pas encore de contrat d'adhésion, il vous faudra remplir le contrat d'adhésion avec le **FINESS géographique**, puis commander un ou des certificats avec le **FINESS géographique**.
- Si vous avez déjà un contrat FINESS géographique, il vous suffit de continuer les démarches avec le même numéro **FINESS géographique**.

Concernant les autres projets hors Ségur, vous pouvez continuer vos démarches avec le même numéro **FINESS (géographique ou juridique)** indiqué dans votre contrat d'adhésion en cours avec l'ANS.